

Horaires aménagés pour la danse à Sainte-Anne - Brest

lundi 05 septembre 2011



Cette année, six élèves des collèges/lycée Sainte-Anne bénéficieront d'horaires aménagés pour la pratique de la danse. Une convention a été signée en ce sens entre l'établissement et l'école de danse Les pointes de l'Avenir. « **Cette collaboration a débuté l'an passé, rappelle explique Isabelle Beauvillard, proviseur de Sainte-Anne. Nous avons aménagé les horaires de trois élèves afin qu'ils puissent suivre leurs leçons aux Pointes de l'Avenir durant les cours d'éducation physique et sportive (EPS). D'autres élèves souhaitaient bénéficier de ce type d'aménagement.** » Ils pourront ainsi suivre la moitié des huit heures de cours de danse hebdomadaires lors des cours d'EPS et/ou d'enseignements optionnels.

L'objectif est clair : « **Nous souhaiterions, à terme, mettre en place un baccalauréat général avec option danse** », explique Isabelle Beauvillard. Les futurs(e) s collégiens peuvent encore profiter de cette opportunité. « **Quelques années de pratique et beaucoup de motivation sont requises pour en bénéficier** », précise Armelle Soulier.

Rens. 06 47 16 80 24.